

Dossier d'inscription

MOUSSY SECTEUR JEUNESSE

**UNE COTISATION
DE 25 EUROS EST DEMANDEE POUR L'ANNEE
(Païement par chèque à l'ordre du Trésor Public)**

**LE DOSSIER EST VALABLE POUR UNE DUREE D'UN AN, DE DATE
A DATE**

Le présent dossier contient :

- une fiche sanitaire,
- une autorisation parentale de participation aux sorties,
- une autorisation de droit à l'image.

Les documents suivants sont à joindre au dossier d'inscription :

- une copie des vaccins du carnet de santé,
- une photo d'identité récente,
- un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- l'attestation assurance du jeune.

**Le dossier d'inscription doit être retourné
Complet et signé à la MSJ.**

AUTORISATION PARENTALE

Utilisation de photos et de vidéos

La MSJ, dans le cadre de son travail pédagogique, utilise des photos et des vidéos des enfants, pour ses différentes publications (journal, plaquette, affichage, site internet...)

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents.

L'article 9 du Code Civil précise :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée [...] Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits [...] C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation ».

S'agissant de personnes mineures, le droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, le respect de la personne, est d'application stricte. En conséquence, aucune photo d'enfant reconnaissable ne pourra être publiée sans une autorisation écrite des parents (ou tuteurs) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo ou vidéo.

Les œuvres et réalisations des enfants ne devront en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur. Seul le prénom est autorisé. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner le coupon ci-dessous, afin de connaître votre position.

Madame, Monsieur

- Autorise la MSJ à utiliser dans le cadre pédagogique (publication, site internet, ...) des photos et des vidéos de mon enfant (Indiquer le nom et prénom) prises au cours d'activités.
- Refuse l'utilisation des photos et des vidéos de mon enfant.
(Indiquer le nom et prénom)

Autorisation de sorties

Nous soussignés Mr et/ou Mme

Responsable(s) de l'enfant

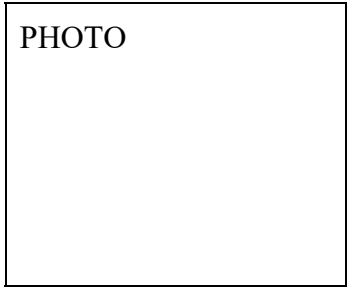
Demeurant

Autorise (nt) par la présente notre enfant à participer aux sorties organisées par la MSJ, aux jours et aux heures indiquées sur le programme d'activités.

Fait à..... le.....

Signatures :

FICHE SANITAIRE



Accueil de loisirs
Rue de la petite montagne
77230 MOUSSY LE VIEUX
Tél. : 01.60.03.79.36 et 06.79.87.24.55
Mail : msj77230@hotmail.fr
Site : ww.moussy-le-vieux.fr

JEUNE :

Nom : Prénom :
Adresse
Adresse 2 (A remplir uniquement si les parents du jeune n'ont pas la même adresse)
.....

Nationalité : Sexe : Masculin Féminin
Date de naissance Lieu de naissance :

Etablissement Scolaire
Classe.....

Numéro de téléphone portable
Mail :

Assurance responsabilité civile.....
Police :

LES PARENTS :

Nom, prénom du père :
Nom, prénom de la mère :
Profession du père : Profession de la mère.....
Mail :

Téléphone père : Domicile..... Portable..... Travail.....
Téléphone mère : Domicile..... Portable..... Travail

Situation familiale des parents :

Célibataire Marié Pacsé Concubin Divorcé Veuf
Responsable de l'enfant : père mère autre

N° de sécurité sociale du parent qui couvre l'enfant :
Père:.....
Mère:.....

MEDECIN TRAITANT :

Nom	Téléphone	Adresse

Régime alimentaire spécial :

Ne mange pas de porc

.....
.....
.....

ALLERGIE(S)	CONSEQUENCES LIEES AUX ALLERGIES	CONDUITE A TENIR

AUTORISATION du TUTEUR

Je soussigné(e),.....autorise mon fils (ma fille)

.....
.....à participer à toutes les activités y compris : la piscine et les sorties hors de la commune (quel que soit le moyen de transport).

J'autorise, en outre, l'Equipe de direction à le (la) faire soigner et à faire pratiquer toute intervention d'urgence.

En cas d'urgence, prévenir (nom, prénom, adresse, téléphone) :

.....
.....
.....

Je certifie que les renseignements portés sur cette présente fiche sont exacts.

A.....

Le.....

Signatures des parents :

MOUSSY SECTEUR JEUNESSE
Rue de la Petite Montagne
77230 MOUSSY LE VIEUX
Tél : 01.60.03.79.36 et 06.79.87.24.55

REGLEMENT INTERIEUR

INSCRIPTIONS

Les jeunes sont accueillis à partir de 11 ans jusqu'à 17 ans.
Seuls les jeunes domiciliés sur les communes de Moussy le Vieux, Villeneuve sous Dammartin et Mauregard peuvent accéder à la salle.

Le dossier d'inscription doit être rendu complet afin de pouvoir participer aux activités et sorties.
Merci de nous informer de tout changement (téléphone du domicile et du travail, adresse, nom du médecin traitant...).

HORAIRES

Période scolaire : - le mercredi de 14h00 à 19h00
- le mardi de 17h00 à 19h00
- le vendredi de 16h00 à 19h00

Période extra-scolaire : du lundi au vendredi de 10h-12h 14h-19h.

TARIFS

Une cotisation de 25 euros permet d'accéder aux activités organisées sur place.
Dans le cadre des sorties (cinéma, bowling...) : une participation financière supplémentaire est demandée : 5, 10 ou 15 euros.

Les jeunes de Villeneuve sous Dammartin et Mauregard bénéficient du même tarif que les jeunes de Moussy le Vieux.

SANTE-HYGIENE

Les parents signaleront dans le dossier d'inscription, ou par écrit à la direction, tout problème particulier concernant leur enfant (allergie, inaptitude à un sport ou une activité...)

Pour toute prise de médicament, une ordonnance (ou un double) doit être fournie.

Les médicaments seront remis à la personne responsable.

En cas de maladie survenant à la MSJ, le responsable appellera les parents pour décider de la conduite à tenir.

En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, POMPIER).

SORTIES

Lors des sorties organisées par la MSJ, vous devez prendre connaissance :

📅 Du mode de transport, du lieu, des horaires...

📅 Des affaires à prévoir (maillot de bain, gourde, casquette...)

Pour les sorties, les places sont limitées selon les activités et sont attribuées par ordre d'arrivée. Si le dossier n'est pas entièrement complété et remis au responsable, le jeune ne pourra pas se rendre sur les lieux de l'activité.

Une information sera affichée à l'entrée de la MSJ à chaque sortie.

COMPORTEMENT

Le jeune s'engage à respecter les règles de vie instaurées à la MSJ. En cas de comportement inadapté à la vie en collectivité (violence, agressivité..), la direction se réserve le droit de lui refuser l'accès aux activités.

INFORMATION

Les jeunes sont informés des sorties par téléphone (sms) et mail.
D'autre part, des affiches sont présentes à l'accueil.

Vous comprendrez que le respect de ces règles permet une meilleure coordination au sein de l'accueil, entre l'équipe d'animation, vous et votre enfant.

Merci de votre collaboration.

CHARTRE DE VIE

ACCUEIL DE LOISIRS DE MOUSSY LE VIEUX

11-17 ANS

REGLES DE BASE :

- Respect des autres jeunes et des animateurs-intervenants;
- Respect des lieux, des équipements et du matériel;
- Langage respectueux en tout temps;
- Violence verbale et physique interdite;
- Participation collective à l'entretien du lieu et de la terrasse;
- Tolérance zéro: possession, vente et consommation de drogues et d'alcool

(Conséquences immédiates et possibilité de contacter les parents);

- Habillement correct et ne laissant place à la provocation ou à la sexualité;
- Consommation de cigarettes interdite à l'intérieur. Loi N°91-32 du 10 janvier 1991 (loi Evin)

Si ces règles de vie ne sont pas respectées, l'animateur se réserve le droit d'intervenir en conséquence, voire de refuser l'accès aux activités.

- Être rencontré par les animateurs-intervenants pour trouver une solution;
- Réparer ou remplacer le matériel brisé;
- Rencontre avec la municipalité
- Expulsion d'une durée variable selon le bris des règles.